

Si vous n'arrivez pas à visualiser ce message, cliquez sur ce lien :
www.viva2010.org/mailings/2013-06-06_manif.pdf

Manifestation spontanée de soutien

Dans le cadre de ses activités, poursuivant son but - c'est-à-dire **diminuer la vulnérabilité des zones inondables de la basse vallée de l'Argens** - l'association VIVA va faire procéder **sur ordonnance du Président du TGI de Draguignan, à un constat d'huissier sur un terrain remblayé illégalement** avec diverses matières, pas forcément "inertes", dans la **zone des Esclapes, sise à cheval sur les communes de Puget sur Argens et de Fréjus (Var)**. (<http://bit.ly/ZsuRWw>)

Le public, les associations, les élus solidaires et la presse sont conviés à un événement exceptionnel dans la région, ne fuisse que **pour faire comprendre à tous les responsables, élus et entreprises, notre désapprobation et notre dégoût des faits et pratiques susmentionnés.**

Ne pénétrez pas sur le terrain sans autorisation. Restez sur le trottoir devant le terrain et ne gênez pas la circulation des véhicules

Rassemblement massif devant un terrain en face des enseignes Castorama et Conforama à Fréjus / Puget sur Argens

Jeudi 6 juin avril dès 8h50

DETAIL IMPORTANT

La très grande majorité des employés gagnant leur vie dans les sociétés mentionnées **ne sont pas responsables des faits mentionnés ici**. Certains risquent même d'être victimes potentielles d'une électrocution mortelle. Le but de cette procédure n'est **en aucun cas de les stigmatiser à tort ni de leur jeter l'opprobre.**

LES FAITS

La société RBTP* ou une de ses succursale*, loue et **exploite un terrain agricole de plusieurs hectares, inconstructible et inondé (plus maintenant, car ce sont les voisins, dont ceux de la Palud qui sont inondés...)**, remblayé avec des matières qui ne devraient pas s'y trouver.

De gigantesques tas de matériaux comme du sable, du gravier, etc... sont entreposés pour être transformés et commercialisés.

Une ligne EDF de 20'000 volts ne se trouve plus qu'à 4-5m. du sol.

Cette ligne électrique relie la zone de La Palud – juste à coté – à la zone Carrefour, Lapeyre, Gémou, Castorama, Conforama (ces enseignes n'ont rien à voir avec l'affaire), risquant de mettre en danger de mort, des personnes se trouvant sur le site.

Association VIVA, Vivre Installés en Val d'Argens

Si vous n'arrivez pas à visualiser ce message, cliquez sur ce lien :

www.viva2010.org/mailings/2013-06-06_manif.pdf

Problème N° 1

Le terrain industrialisé est en zone agricole, inconstructible et inondable, classée comme telle dans le nouveau PPRI.

Les municipalités sur lesquelles se trouvent les parcelles ont semble t'il laissé faire.

Le site se trouve à quelques centaines de mètres de la zone de La Palud, tristement célèbre pour ses inondations à répétitions.

Entre la zone de La Palud et le site qui nous intéresse, un terrain de plusieurs hectares, a été décaissé pour constituer un bassin de rétention des eaux de pluie, afin de contribuer à une diminution de l'inondabilité de la zone de la Palud.

On peut donc raisonnablement se demander à quoi servira le projet de poldérisation autour de la Palud - évalué à 15 millions de fond publics – si on continue de remblayer à quelques mètres de là.

Problème N° 2

Des matières polluantes ont été réparties au fur et à mesure des remblaiements.

Des photos prises par des promeneurs, il y a environ 2 mois, prouvent (preuves hélas légalement non recevables), que **des morceaux d'enrobé (goudron) et de fragments de déchets de construction** ont été disséminés pour constituer la plateforme où roulent camions et engins pour effectuer leur travail. **Des particules verdâtres comme des boues portuaires ont été détectées.**

Certains de **ces matériaux émanent du domaine public.**

A ce sujet, il est bon de rappeler que **les clients et les collectivités PAIENT pour une élimination légale des déchets** de cette nature et que **la non-réalisation du contrat** par la société qui **évacue ces déchets dans des décharges illégales** se rend coupable de **tromperie**, vis à vis de ses clients, des collectivités (**et donc des contribuables**), qui ont payé pour une prestation qui n'est pas exécutée.

Problème N° 3

Les matières polluantes se trouvent en zone inondable.

La nappe phréatique qui se trouve en dessous **risque d'être (si ce n'est déjà fait) contaminée par des substances dont certaines sont cancérigènes (goudron p.ex.).**

L'eau, naturellement utilisée pour irriguer des parcelles agricoles, va également s'écouler dans les rivières et aller à la mer - de laquelle nos pêcheurs extraient les poissons que nous trouvons sur leurs étals.

Les photos que des amis de la nature ont mis en ligne **sont libres de droit et sont votre disposition** ici :

<http://goo.gl/khn12>

Le public, les associations, les élus solidaires et la presse sont évidemment conviés à cet événement exceptionnel dans la région,
ne fusse que **pour faire comprendre à tous les responsables, élus et entreprises, notre désapprobation et notre dégoût des faits et pratiques susmentionnés.**

Ne pénétrez pas sur le terrain sans autorisation.

Pour l'association **VIVA, Vivre Installé au Val d'Argens**

Jean-Noel Brandenburger, président en exercice

<http://www.viva2010.org>

<http://fb.viva2010.org>

Association VIVA, Vivre Installés en Val d'Argens

Si vous n'arrivez pas à visualiser ce message, cliquez sur ce lien :
www.viva2010.org/mailings/2013-06-06_manif.pdf

COTISATIONS JUILLET 2012 -> JUIN 2013

Avez-vous payé votre cotisation d'adhésion à l'association VIVA ?

Certains d'entre vous n'ont pas acquitté leur adhésion pour la période Juillet 2012-Juin 2013

Nous avons besoin de votre soutien, car **la force d'une association repose principalement sur le nombre de ses adhérents.**

La cotisation annuelle est de 10 Euros par foyer fiscal. Au delà il s'agit d'un DON, fiscalement déductible¹ pour lequel vous recevrez une quittance.

Nous vous remercions chaleureusement de votre soutien.

¹ La cotisation annuelle est de 10 Euros par foyer fiscal.

Au delà il s'agit d'un DON, fiscalement déductible : 66% sera déduit du montant de vos impôts par l'administration fiscale.

Par exemple, un don de 20€ ne vous coûtera en fait que 6,80€ (c'est-à-dire moins cher que la cotisation minimum) car 13,20 seront déduits de vos impôts à payer en 2013.

Pour un don de 50€, la réduction est de 33€ et votre coût réel ne serait que de 17€

- Site officiel : www.viva2010.org
- Page Facebook : fb.viva2010.org (page publique, pas besoin de compte Facebook pour visualiser le contenu)
- Page Twitter : tw.viva2010.org (page publique, pas besoin de compte Twitter pour visualiser le contenu)
- Page Overblog : ob.viva2010.org (page publique, pas besoin de compte Overblog pour visualiser le contenu)
- En cas d'orage violent : go.viva2010.org (page optimisée pour les *Smartphones* avec rafraîchissement automatique toute les 5 minutes)

CONCERNANT LA LISTE DE DIFFUSION DE MESSAGES VIVA

- Pour vous désinscrire de la liste, envoyer ce message à infos.viva-unsubscribe@viva2010.org
- Pour s'inscrire à la liste, envoyer un message à : infos.viva-subscribe@viva2010.org, attendre le message de confirmation et y répondre pour vérifier que c'est bien la bonne personne qui a demandé l'inscription
N'importe quelle personne intéressée peut recevoir nos newsletters, membre ou non de VIVA.

Association VIVA, Vivre Installés en Val d'Argens